



ARRÊTÉ AB_319_2025

Objet : Rabotage et mise en œuvre de couche de roulement - Giratoire sous Préfecture /Rue du Pont / Quai des Francs-tireurs / Boulevard des Allobroges - fermeture de route jeudi 24 avril 2025 de 7h00 à 17h00

Monsieur le Maire de Bonneville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 — 1 et suivants ainsi que les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la Route ,

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU les travaux de requalification des rues du centre-Ville ;

VU la demande formulée par l'entreprise Colas en date du 15 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, d'autoriser l'entreprise Colas à occuper le domaine public Giratoire sous Préfecture /Rue du Pont / Quai des Francs-tireurs / Boulevard des Allobroges en raison des travaux de rabotage et mise en œuvre de couche de roulement ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour le bon déroulement des travaux, de réglementer la circulation automobile au droit du chantier ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le jeudi 24 avril 2025 de 7h00 à 17h00, l'entreprise Colas sera autorisée à occuper le domaine public Giratoire sous Préfecture /Rue du Pont / Quai des Francs-tireurs / Boulevard des Allobroges en raison des travaux de rabotage et mise en œuvre de couche de roulement.



ARTICLE 2 : En raison de cette intervention, la circulation au droit du chantier sera interdite. Une déviation sera mise en place par les voies adjacentes (voir schéma de déviation ci-après)

Mairie de Bonneville

2, Place de l'Hôtel de Ville - CS 70139

74130 Bonneville Cedex

Tél 04 50 25 22 00 - Fax 04 50 25 22 46

courrier@ville-bonneville.fr - www.bonneville.fr

